

tenue sous la présidence de Monsieur SOUTEYRAND, assisté(e)
de Monsieur JACOB et Madame BAYADA, Conseillers
En présence de Monsieur CHEVILLARD, Rapporteur public
Madame BARTHELEMY, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2305321	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA
Titre de l'affaire	RENOI TA TOULOUSE - Recours tendant à l'annulation du lot n°4 "Limouxin" du marché public conclu dans le cadre de l'exécution de services publics de transports réguliers entre la Régie Régionale des Transports Publics-département de l'Aude-et le groupement d'entreprise Ruban Bleu/Keolis Garonne, et à l'indemnisation à hauteur de 106 383€ HT en réparation du préjudice subi né de l'éviction irrégulière de ce contrat	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL VIDAL ET FILS	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
Défendeur	REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS PYRENEES ORIENTALES SAS RUBAN BLEU LAURAGAIS SASU KEOLIS GARONNE	SELARL HOURCABIE Maître CATHALA Manon (Cour) Maître CATHALA Manon (Cour)
02)	DOSSIER N° 2305324	RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA
Titre de l'affaire	RENOI TA TOULOUSE - Recours tendant à l'annulation du lot n°3 "Carcassonnais-Lauragais" du marché public conclu dans le cadre de l'exécution de services publics de transports réguliers entre la Régie Régionale des Transports Publics-département de l'Aude-et l'entreprise Ruban Bleu, et à l'indemnisation à hauteur de 176 796 € HT en réparation du préjudice subi né de l'éviction irrégulière de ce contrat	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL VIDAL ET FILS	Maître FAIVRE-VILOTTE Vincent (Cour)
Défendeur	REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS PYRENEES ORIENTALES SAS RUBAN BLEU LAURAGAIS	SELARL HOURCABIE Maître CATHALA Manon (Cour)

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2303657	RAPPORTEUR: Monsieur Julien JACOB
Titre de l'affaire	REPARATION DES PREJUDICES SUBIS PAR M. M A LA SUITE DES DESORDRES AYANT AFFECTE SON MUR TECHNIQUE EN RAISON DE TRAVAUX REALISES SUR LA PARCELLE VOISINE PAR LA SOCIETE EIFFAGE	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	SCP SVA (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-JEAN DE VEDAS MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	MAIRE SELARL PHELIP & ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2401688	RAPPORTEUR: Monsieur Julien JACOB
Titre de l'affaire	Annulation du refus opposé par la commune de Leucate à la demande indemnitaire préalable en date du 20/11/23 suite à l'accident survenu le 22/07/22.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître LE GULLUDEC Eric (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LEUCATE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
05)	DOSSIER N° 2403494	RAPPORTEUR: Monsieur Julien JACOB
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté de la commune de Montesquieu des Alberes n°43/2024 en date du 25/04/24 concernant les parcelles AN 0130, AN 0381 et AN 0382.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER
Défendeur	COMMUNE DE MONTESQUIEU DES ALBERES	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
06)	DOSSIER N° 2403987	RAPPORTEUR: Monsieur Julien JACOB
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet de la commune de Ferrals les Montagnes suite à la demande de M. B du 11/03/24 sollicitant l'exécution de la délibération du 03/03/23.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE FERRALS-LES-MONTAGNES	Maître MARCO Emmanuelle (Cour)

10 heures 00

07)

DOSSIER N° 2306529

RAPPORTEURE: Madame Adrienne BAYADA

Titre de l'affaire CONDAMNATION SOLIDAIRE DE LA SOCIETE BETEM LANGUEDOC ROUSSILLON ET DE L'ENTREPRISE SKS GENIE CLIMATIQUE A INDEMNISER LA SOCIETE AXA FRANCE IARD DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE DE TYPE INSECTARIUM DE CONFINEMENT ET DE LABORATOIRES APPELE VECTOPOLE SUR LE SITE IRD D'OCCITANIE SITUE AU 911 AVENUE AGROPOLIS A MONTPELLIER

Nom des parties

Demandeur

SOCIETE AXA FRANCE IARD

Défendeur

BETEM LANGUEDOC ROUSSILLON

QUALICONSULT

SELARL ETUDE BALINCOURT - ME TORELLI ET ME CHOQUET

SARL JEAN-LOUIS MICHEL ARCHITECTE

EURL JEAN-LOUIS MICHEL

Représentants des parties

SCP SVA (Cour)

SCP D'AVOCATS RAFFIN ET ASSOCIES

MBA & ASSOCIES SELARL D'AVOCATS

Arrêté le 19/03/2026

Le président du tribunal